Comité social d'administration de réseau (CSAR) du 11 décembre 2023 Budget 2024 de la DGFiP

Après plusieurs mois de concertation, la DGFiP a finalisé en 2023 son COM 23/27 rendu public en mai 2023. Ce COM 23/27 oriente les moyens de la DGFiP vers la consolidation de ses résultats et met en particulier l'accent sur la lutte contre la fraude.

La transformation numérique reste par ailleurs au cœur de la stratégie de la DGFIP, autour de quatre axes: rattrapage de la dette technique, remise à niveau informatique, amélioration des outils existants et nouveaux projets. L'objectif est d'améliorer le service rendu aux utilisateurs, usagers et agents, notamment par une réduction par deux de la durée d'indisponibilité applicative d'ici 2027.

La feuille de route stratégique de la DGFiP a été construite en cohérence avec les moyens qui lui ont été accordés dans le cadre de la trajectoire financière à cinq ans établie en août 2022, qui pourra faire l'objet d'ajustements au cours des prochaines années.

La première année de mise en œuvre du COM 23/27 traduit ces orientations notamment à travers l'importante consolidation des dépenses informatiques

Chronique des crédits T2/HT2 du programme de la DGFiP sur la période 2021/2023 :

En M€	Exécution 2021		Exécution 2022		Prévision 2023	
	AE	СР	AE	СР	AE	СР
T2	6 619,1	6 619,1	6 616,9	6 616,9	6 707,4	6 707,4
HT2	992,7	933,6	1 110,7	1 031,2	1 487,0	1 247,8
Total P156	7 611,8	7 552,7	7 727,6	7 648,1	8 194,4	7 955,2
Dépenses sur financement externe	38,0	39,3	26,8	28,4	6,8	13,0
Total P156 + financement externe	7 649,8	7 592,0	7 754,4	7 676,5	8 201,2	7 968,2

En ce qui concerne les dépenses de personnel, l'année 2023 est marquée par la mise en œuvre des mesures du rendez-vous salarial 2023, la reconduction de la garantie individuelle du pouvoir d'achat, une enveloppe exceptionnelle de 9,5 M€ en faveur des agents mobilisés pendant la campagne GMBI. L'accompagnement financier des agents et des cadres concernés par une restructuration demeure à un niveau significatif.

Parmi les autres dépenses, on notera :

• les moyens budgétaires renforcés en informatique dès 2023 (et sur toute la période jusqu'en 2027). Ces moyens ont permis de poursuivre la transformation numérique à travers notamment la plateforme NOVAE, le développement du cloud Nubo ou encore le lac de données qui favorise le décloisonnement de la gestion (datavisualisation, croisements pour la programmation du contrôle fiscal, suivi de la performance). De nouveaux projets ont également été mis en production tels l'accès des Notaires au fichier immobilier (ANF) automatisant les demandes de renseignements hypothécaires. Enfin, les travaux de réduction de la dette technique se sont accélérés (modernisation de REC, MEDOC DB, et des chaînes FIP/IR/TH).

- La poursuite des opérations relatives au déploiement du nouveau réseau de proximité et aux relocalisations, la rénovation des accueils, des opérations de désamiantage ou de densification ont été rendues possibles grâce à la hausse du budget immobilier.
- Les premières mesures du plan d'action relatif au renforcement de la sécurité des agents ont également été mises en œuvre dès l'automne 2023 (pour un montant total 2023 de près de 8 M€): acquisition de près d'une centaine de véhicules de service, commande de plus de 8 000 téléphones portables.

Le budget 2024 s'inscrit dans la consolidation des ambitions stratégiques présentées dans le cadre d'objectifs et moyens 2023-2027 :

En M€	PLF 2	.023	PLF 2024		
	AE	СР	AE	СР	
T2	6 764,4	6 764,4	6 903,4	6 903,4	
HT2	1 468,1	1 204,5	1 177,2	1 234,7	
Total P156	8 232,5	7 968,9	8 080,6	8 138,1	

Dans la continuité du budget de 2023, le budget 2024 permet d'affermir la mise en œuvre des grandes orientations stratégiques de la DGFiP.

Pour la première fois de son histoire, la DGFiP connaît une évolution positive de ses emplois :

- La DGFiP va bénéficier d'un nombre particulièrement important de transfert d'emplois (correspondant à 348 ETP).
- Par ailleurs, les gains de productivité nets demandés sont particulièrement faibles, étant limités à 200 ETP contre 850 ETP en 2023 et environ 10 fois plus (2 000 par an) entre 2010 et 2011.

La cible pour 2024 intègre, par rapport à la trajectoire initiale, un renforcement de 250 ETP au titre du plan de lutte contre les fraudes aux finances publiques.

Cette évolution positive des emplois s'accompagne d'une hausse de près de 123 M€ hors CAS pensions des dépenses de personnel.

Des dépenses hors personnel dans la continuité de la première annuité du COM :

- Une enveloppe de 450 M€ au profit de la transformation numérique, qui consolide l'effort mené, dès 2023, pour sécuriser le système d'information de la DGFiP, achever les projets existants, poursuivre l'utilisation de la datascience par les métiers, mais aussi lancer de nouveaux projets. La gestion de la dette technique reste au cœur des préoccupations de la DGFiP.
 - Les chantiers portés par les métiers dans le cadre de leur stratégie informatique seront planifiés et engagés, en adéquation avec les moyens mis à disposition, qu'ils trouvent leur origine dans les évolutions réglementaires (Piliers 1 et 2, Facturation électronique, mutualisation du système d'information du SRE et de la Caisse des dépôts et consignations), dans des enjeux de gestion de la dette technique (refonte de l'outil FIDJI) ou dans des enjeux de transformation des métiers en particulier pour les métiers juridiques (TNMJ). Une association accrue des utilisateurs contribuera à la réussite de ces projets.
- Plus de 50 M€ consacrés aux travaux, pour améliorer les accueils, mettre aux normes, engager des chantiers majeurs de verdissement, de densification et d'amélioration des conditions de travail.

Ces dépenses immobilières s'inscrivent dans la volonté de la DGFiP d'améliorer la performance énergétique de son parc. La direction participe ainsi à l'appel à projets en cours lancé par la DIE au titre du programme interministériel de rénovation énergétique des bâtiments propriétés de l'État ou contrôlés par lui. Ce programme a vocation à financer des travaux à gains énergétiques rapides ainsi que des travaux de rénovations lourdes.

• 16 M€ consacrés au plan de sécurisation des agents et destinés à poursuivre l'amélioration de leur équipement (véhicules de service, téléphones voire gilets pare-balles) mais également l'amélioration de la sécurité des accueils.